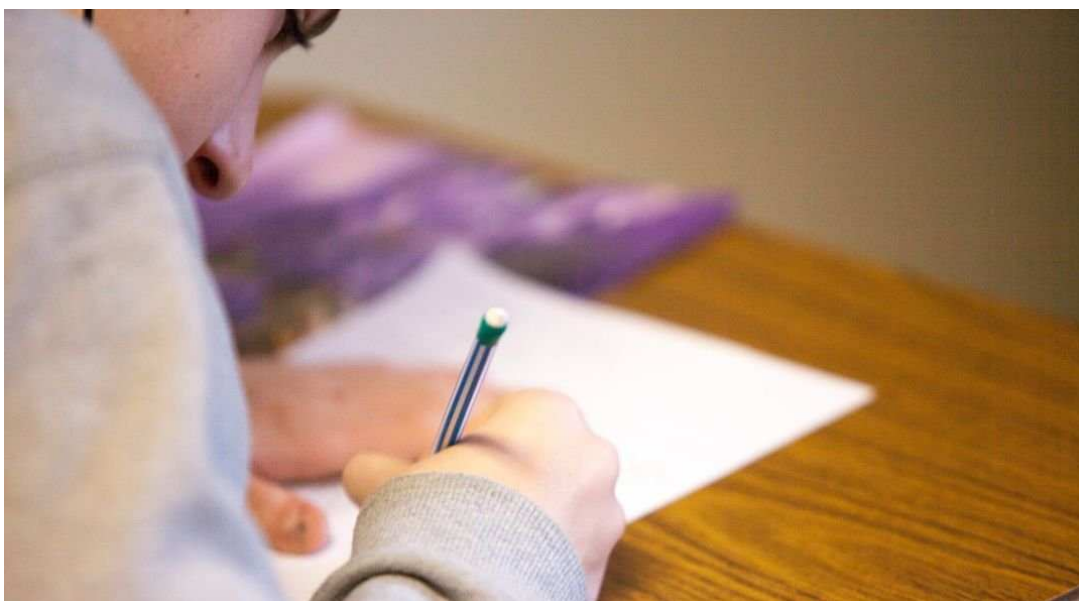


Les députés votent l'obligation de formation pour les 16-18 ans

3-4 minutes

Les députés ont adopté le 13 février 2019 un [article additionnel](#) au projet de loi sur l'école, proposé par le gouvernement, qui instaure une obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans ([lire sur AEF info](#)). "C'est la suite logique du plan pauvreté", explique Jean-Michel Blanquer. Cette obligation de formation permet de "mobiliser toutes les structures adéquates pour être garantie, notamment les lycées professionnels, l'enseignement agricole, l'enseignement privé sous contrat ou l'enseignement supérieur, pour tout jeune qui ne serait pas en emploi ou en service civique".



Evoquée lors de la présentation du plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté à l'automne 2018, la mesure vise à lutter contre les sorties sèches du système éducatif Photo by Ben Mullins on Unsplash

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Jean-

Michel Blanquer, il s'agit de "ne laisser aucun jeune au bord de la route". Il précise que la mise en œuvre sera interministérielle.

le contenu de l'article

L'article dispose qu'à "l'issue de l'instruction obligatoire, cette obligation est remplie lorsque le jeune poursuit sa scolarité dans un établissement d'enseignement scolaire ou dans un établissement d'enseignement supérieur, public ou privé, lorsqu'il est apprenti ou stagiaire de la formation professionnelle, lorsqu'il occupe un emploi ou effectue un service civique ou lorsqu'il bénéficie d'un dispositif d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle".

"Le contrôle du respect de leur obligation de formation par les jeunes âgés de seize à dix-huit ans est assuré par les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, qui bénéficient à cet effet d'un dispositif de collecte et de transmission des données placé sous la responsabilité de l'État". Un décret en Conseil d'État fixera les conditions d'application de cette mesure.

qu'en pensent les groupes politiques ?

Le député LR Patrick Hetzel a regretté que, pour cet amendement "aussi important", la "représentation nationale ne dispose pas de l'avis du Conseil d'État ni d'étude d'impact. Il considère que "le fait qu'un tel sujet arrive au détour d'un amendement gouvernemental n'est pas très sérieux".

Les députés LREM, de gauche et centristes ont, eux, soutenu la mesure : "Il y a urgence [...]. Nous devons agir pour faire accéder [les jeunes décrocheurs] à des qualifications qui leur permettront de s'insérer professionnellement et socialement", a estimé Fiona Lazaar (LREM, Val-d'Oise). Pierre Dharréville (GDR, Bouches-du-Rhône) a souligné néanmoins que "l'obligation de formation appelle une intervention publique, par le développement d'un service public de la formation"